



*Vous conduire au meilleur...*

# SRPEF

Stage récupération de points et formations

## Inscription stage de sensibilisation à la sécurité routière

- Nom :
- Prénom :
- Date de naissance :
- Lieu de naissance :
- Adresse :
- Adresse mail :
- Téléphone :
- Numéro de permis :
- Date de délivrance du permis (rubrique n°5) :
- Motif du stage :
  1. Stage volontaire (récupération de points)
  2. Stage obligatoire (permis probatoire ayant réceptionné il y a moins de 4 mois la lettre 48N)
  3. Stage obligatoire dans le cadre d'une composition pénale ou alternative aux poursuites
  4. Stage obligatoire en peine complémentaire

## Pièces à fournir :

- Copie recto verso du permis de conduire
- Copie recto verso d'une pièce d'identité
- Copie de la lettre 48N en cas n°2
- Copie du jugement en cas n°3 ou 4

Montant du stage 260€ dont 50€ à régler à l'inscription à l'auto-école

## ATTENTION :

Avant l'inscription, il convient de vérifier les points suivants :

- Avoir un permis valide et la place pour récupérer 4 points (vérifier sur [www.tele7.gouv.fr](http://www.tele7.gouv.fr))
- Ne pas avoir suivi un stage de récupération de points depuis moins d'un an

Horaires du stage pour les 2 jours :

**Date du stage**.....

- Matin :08H00 à 12H00
- Après-midi 13H00 à 16H00

Cachet de l'auto-école :

## **Règlement intérieur SRPEF :**

### **Il est formellement interdit aux stagiaires :**

- D'introduire des boissons alcoolisées ou des produits psychoactifs dans les locaux de l'organisme
- De se présenter en stage en état d'ébriété
- D'utiliser son téléphone durant la session (mails, sms, photos,.....)
- De faire usage d'un moyen informatique
- De lire des revues

### **Tout agissement considéré comme fautif pourra en fonction de sa nature et de sa gravité faire l'objet de l'exclusion définitive du stage. Cas d'exclusions définitives de la formation :**

- Désintérêt manifeste pour la formation
- Absence
- Retard
- Non-respect des horaires
- Non acquittement du règlement le premier jour du stage
- Non-respect de l'établissement et de son personnel

### **Tout désistement ou report de date doit nous être communiqué impérativement au minimum 10 jours avant la date initiale. Faute de respect de ce délai :**

- Une somme de 50€ sera conservé pour frais administratifs
- ATTENTION, une annulation, un abandon, une exclusion ou un report la veille de la date du premier jour du stage, la somme complète du stage sera conservée

### **Dans le cadre d'un suivi de stage pour permettre une récupération de points, le participant s'engage :**

- A vérifier la validité de son permis et son solde de points ([www.tele7.interieur.gouv.fr](http://www.tele7.interieur.gouv.fr)) par internet ou à demander un relevé intégral d'information en préfecture
- Vérifier de ne pas avoir suivi un précédent stage il y a moins d'un an
- S'il s'agit d'un stage obligatoire, le participant s'engage à fournir l'ordonnance pénale ou la lettre 48N reçue il y a moins de 4 mois (permis probatoire), sinon le stage sera enregistré « stage volontaire en cas n°1)

Nom et signature du participant précédé de la mention (lu et approuvé) :